

mêmes endroits; les Quartiers généraux d'escadre dirigent les opérations, l'instruction et l'administration des escadrons dans leurs secteurs respectifs. Chaque escadron est doté d'avions DHC-3 *Otter*. Ils servent au transport du matériel léger, aux opérations civiles d'urgence de temps de paix et de guerre, et aux services de recherche et de secours. Le transport du matériel léger et les exercices des opérations civiles d'urgence sont menés en collaboration avec les forces régulières et de réserve de la Marine et de l'Armée ainsi qu'avec les forces régulières de l'Aviation, tandis que les missions de secours sont exécutées de concert avec les autorités civiles et l'Aviation régulière. Dans une situation d'urgence, ces escadrons serviraient à remplir les besoins des autorités civiles et militaires.

La première réserve se compose des officiers des cadets de l'Air, qui font partie de l'état-major des escadrons du Corps royal canadien des cadets de l'Air, établis en divers endroits du Canada, des officiers auxiliaires de l'effectif, qui consacrent de 15 à 30 jours par année à l'orientation professionnelle dans les centres de recrutement de l'ARC, et des officiers d'état-major des escadrons universitaires, qui ont pour principale fonction d'assurer l'instruction des membres du Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve) (URTP), au cours de l'année scolaire. Le programme sera modifié sous peu. On poursuit actuellement des études dans le but d'établir un nouveau système de formation d'officiers de Réserve fondé sur l'emploi des étudiants non diplômés.

Les cadets des Forces armées canadiennes

L'organisation du mouvement des cadets au Canada a pour objet d'offrir aux jeunes gens, âgés de 13 à 18 ans, l'occasion de faire l'apprentissage du civisme et d'acquérir des qualités de chef. On réalise cet objectif en donnant des cours d'instruction aux unités locales de cadets et dans des camps d'été. Conformément au concept unifié des Forces armées canadiennes, les services de cadets de la marine, de l'armée et de l'aviation ont intégré les fonctions de commandement et de contrôle de leurs organisations respectives et adopté un but commun: «Inculquer chez les jeunes les principes du civisme et les qualités de chef; favoriser le développement de leur santé physique; et stimuler leur intérêt envers les éléments de mer, de terre et de l'air des Forces canadiennes».

Les cadets de la Marine royale du Canada.—Les cadets de la Marine royale du Canada, placés sous le patronage de la Ligue de la Marine du Canada, de concert avec les Forces canadiennes, comptent 169 corps. Ces corps sont dirigés conjointement par les succursales locales de la Ligue et par les officiers navals de chacune des cinq régions militaires du Canada.

L'instruction au niveau de corps est dispensée par les officiers des cadets de la Marine royale du Canada. Deux établissements d'instruction,—le *Cornwallis* sur la côte est, et le *Quadra* sur la côte ouest,—réservent aux officiers et aux cadets des périodes d'instruction de deux semaines pendant l'été. En outre, certains cadets choisis suivent un cours d'instruction de six semaines aux établissements de la Marine. Durant l'année, l'instruction en mer est donnée à bord de navires de la Marine royale du Canada. Au 30 septembre 1967, l'effectif des corps de cadets atteignait 1,025 officiers et 10,856 cadets.

Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne.—La direction de l'organisation et de l'instruction des cadets de l'Armée relève du personnel de la Force régulière des Régions et des Districts. L'instruction et l'administration sont assurées par les officiers des Services des cadets du Canada, sous-élément des Réserves, et par des instructeurs civils. Au 30 septembre 1967, le nombre des officiers et des instructeurs civils s'élevait à 2,047, et 57,161 cadets étaient enrôlés dans 498 corps.

En 1967, 4,830 cadets ont suivi des cours de métiers et de spécialités d'une durée de six semaines à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Ipperwash Beach, London et aux Bases des Forces canadiennes de Borden (Ont.), Clear Lake (Man.), Calgary (Alb.) et